

“Sans diplôme  
tu trouveras  
~~jamais~~  
du boulot.”



emplois d'avenir

**POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE**



## 1. QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans.
- À temps plein (sauf exception).
- Une formation pour apprendre un métier.

## 2. QUI EST CONCERNÉ ?

- Vous avez entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé).
- Vous n'avez pas de diplôme.
- Vous avez un CAP/BEP et recherchez un emploi depuis plus de 6 mois.

**Vous pouvez poser votre candidature à un emploi d'avenir.**

## 3. COMMENT ÇA MARCHÉ ?

1. Vous prenez contact avec la mission locale ou l'agence Pôle emploi la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) de votre domicile.
2. Un conseiller vérifie que vous remplissez les conditions pour accéder à un emploi d'avenir et détermine avec vous les secteurs d'activité dans lesquels vous pouvez travailler.
3. Il vous met en contact avec un ou des employeurs proposant un emploi.
4. Lorsque votre candidature est retenue, vous signez avec la mission locale (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) et l'employeur une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation envisagées.
5. Vous signez ensuite le contrat de travail avec l'employeur (CDI ou CDD).

**Renseignez-vous  
auprès de la mission locale,  
de l'agence Pôle emploi  
la plus proche ou sur :**

**[www.leemploisdavenir.gouv.fr](http://www.leemploisdavenir.gouv.fr)**